COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Vendredi 13 mars 2020
ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr
Préfecture du Cantal
04 71 46 23 14 – pref-communication@cantal.gouv.fr

COVID-19 dans le Cantal :

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la Préfecture du Cantal annoncent qu'une personne confirmée positive au COVID-19 est prise en charge actuellement au centre hospitalier d'Aurillac.

UN PATIENT ATTEINT DU CORONAVIRUS COVID-19 DANS LE CANTAL

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et la Préfecture du Cantal annoncent qu'une personne séjournant dans le département du Cantal vient d'être confirmée positive au COVID-19.

Ce patient âgé d'une cinquantaine d'années, est actuellement pris en charge au Centre hospitalier d'Aurillac, dans une unité spécialisée COVID-19, isolée, mise en place par le centre hospitalier.

Le domicile principal de cette personne est situé en Charente-Maritime, elle séjournait actuellement dans le Cantal.

La recherche des sujets contacts proches du patient confirmé a été menée

Les investigations menées autour des personnes qui ont été en contact avec le patient confirmé ont permis d'identifier deux personnes, dont l'une est isolée à son domicile et ne présentant pas actuellement de symptôme. Une conduite à tenir lui a été communiquée (surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes comme une toux ou de la fièvre, et si apparition de symptômes, appeler un médecin, médecin traitant ou à défaut le centre 15, sans passer par une consultation en cabinet de ville ou dans les services d'urgence). La deuxième personne identifiée comme ayant été en contact est domiciliée hors du Cantal, dans le département de la Charente-Maritime. Elle a été informée et une conduite à tenir lui a également été communiquée.

Seules les personnes identifiées comme contact proche dans le cadre de cette investigation seront contactées. En l'absence d'appel de la part des autorités sanitaires, il n'y a pas de mesure particulière à prendre, mise à part appliquer les gestes barrières.

Une prise en charge dans un centre hospitalier habilité pour les personnes confirmées COVID-19

Le Centre hospitalier d'Aurillac figure parmi les 15 établissements de santé habilités à prendre en charge des cas possibles ou des cas confirmés de coronavirus dans la région.

Il dispose au même titre que les 15 établissements, des capacités suffisantes pour prendre en charge un nombre conséquent de patients qui pourraient être amenés à être isolés. En outre, cet établissement dispose d'un service de réanimation pour les cas les plus graves.

PROTÉGER LES PLUS FRAGILES D'ENTRE NOUS, EN PARTICULIER LES PERSONNES ÂGÉES

Pour la très grande majorité des personnes atteintes du COVID-19, la maladie est bénigne.

Selon les données épidémiologiques actuelles, près de 8 patients sur 10 atteints du COVID-19 ne souffriront que de symptômes bénins, équivalents à une grippe. Toutefois, les personnes fragiles et notamment les personnes âgées ou celles souffrant de maladies cardio-respiratoires pourront développer une forme plus grave, pouvant nécessiter des prises en charge hospitalières soutenues, comme une prise en charge en service de réanimation.

Individuellement et collectivement, nous pouvons limiter l'impact de la maladie très efficacement en protégeant activement les plus fragiles d'entre nous et les personnes âgées, pour cela : **désormais, dans les EHPAD et les unités de soins longue durée, les visites sont interdites.**
Dans les établissements de santé, les visites sont limitées à une personne par patient.

Les mineurs et les personnes malades ne doivent pas rendre visite aux personnes hospitalisées, y compris en maternité.

Un site internet d'information dédié au coronavirus est disponible :
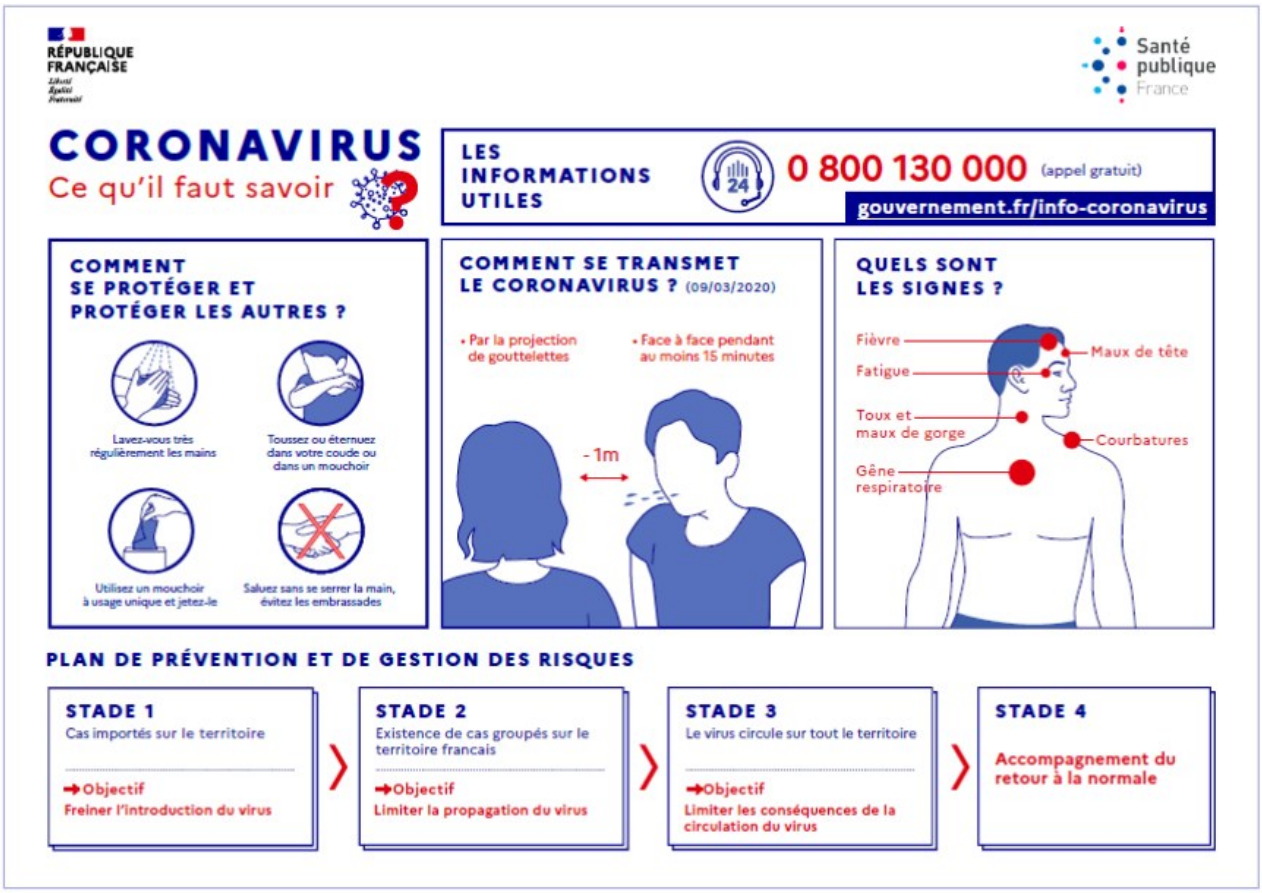
www.gouvernement.fr/info-coronavirus